



La Hongrie, qui ne prévoit pas de fermer sa frontière avec l'Ukraine, contrairement à la Slovaquie, a officiellement annoncé que les étrangers pourront acquérir des vaccins anti grippe A avec une ordonnance, y compris rédigée à l'étranger.

La question de savoir comment les pharmaciens pourront juger de la légitimité d'une ordonnance émise à l'étranger, n'a même pas vraiment lieu de se poser; le président de la Chambre Hongroise des Pharmaciens ayant déclaré que les pharmacies vendront le vaccin au même prix où il est actuellement disponible librement.

Le vaccin de facture hongroise vendu aux étrangers ne coûtera donc pas un « filler » à la caisse d'assurance maladie du pays. Dès lors on peut se demander de l'utilité d'une telle annonce du Ministère de la Santé, largement relayée par MTI, l'agence de presse hongroise.

Le message est clair et se veut rassurant au moment où la peur d'une épidémie frappant la Hongrie depuis l'Ukraine se dessine: le vaccin est disponible et l'est pour tout le monde.